



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

091-219102233-20241211-VI-DEL-2024-145-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Date de convocation : 4 décembre 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-145

Date d'affichage : 4 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 24

Votants : 33

Objet : Motion pour que la Ville d'Etampes participe activement à l'effort de paix entre Israéliens et Palestiniens

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire,

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Maraïm	SY	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Matthieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Sana AABIBOU, M. Franck COENNE représenté par M. Gilbert DALLERAC, M. Olivier SIGMAN représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KEÏTA, M. Gilles BAYART représenté par Mme Virginie TARTARIN, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Tarik MEZIANE, Mme Emmanuelle ROYERE représentée par Grégoire TURLOTTE.

ETAIENT ABSENTS : Mme Kadiatou LY, M. Maxime MARCELIN, Mme Maryline COMMEIGNES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT

Madame BINET-DEZERT expose ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20241211-VI-DEL-2024-145-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Depuis les événements tragiques du 7 octobre 2023, que nous condamnons fermement, le conflit israélo-palestinien a plongé la région dans une spirale de violences dévastatrices. Les actes terroristes du Hamas, ayant causé la mort de plus de 1 200 Israéliens et la détention de nombreux otages, ont entraîné des représailles militaires israéliennes intensifiées, exacerbant une crise humanitaire sans précédent.

Considérant la propagation des tensions régionales en Syrie où des affrontements sporadiques à la frontière israélo-syrienne mettent en péril la stabilité déjà fragile du pays, amplifiant les souffrances d'une population ravagée par plus d'une décennie de guerre civile.

Mais aussi au Liban, où la montée des tensions entre Israël et le Hezbollah menace de faire basculer le pays dans un conflit armé de grande envergure, aggravant une crise économique et sociale sans précédent.

À ce jour, plus de 41 000 Palestiniens ont perdu la vie, tandis que plus de 101 000 ont été blessés. L'UNICEF et des organisations internationales rappellent que les enfants et les femmes sont les premières victimes de ce conflit, représentant une majorité des pertes humaines. Ce drame interpelle la conscience internationale et exige une réponse immédiate.

1. Reconnaissance de la détresse humanitaire et des responsabilités

La communauté internationale, y compris des responsables français, a exprimé une prise de position claire face à cette crise. Le 8 mars 2024, France Diplomatie a fermement condamné la colonisation israélienne des territoires palestiniens, tandis que le Président de la République, le 1er mars, a exprimé sa réprobation face aux violences subies par les civils de Gaza.

Ces positions rappellent que les violations des droits internationaux, qu'elles proviennent d'acteurs étatiques ou non étatiques, sont inacceptables. La guerre ne saurait être un prétexte pour justifier des actes contraires aux principes fondamentaux de justice et d'humanité.

2. Appel à l'action locale

Face à cette situation, la ville d'Étampes ne peut rester spectatrice. L'histoire de notre commune et son engagement pour la solidarité nous obligent à prendre des mesures concrètes.

Le Conseil municipal :

- Réaffirme son soutien à toutes les victimes du conflit et exprime sa profonde compassion face à leurs souffrances.
- Condamne fermement les violations du droit international humanitaire, qu'elles émanent d'acteurs étatiques ou non étatiques, et appelle au respect des conventions internationales.
- S'engage, à l'instar de la Région Île-de-France, à contribuer financièrement aux efforts humanitaires. Une subvention exceptionnelle de 5 000 € sera versée à l'UNICEF pour répondre aux besoins urgents des enfants et leur garantir un accès à l'eau, aux soins, à l'éducation et à la protection.
- Demande instamment un cessez-le-feu immédiat et durable pour mettre fin aux violences et exhorte les parties à reprendre les négociations pour une paix juste et durable.
- Décide de renforcer la culture de la paix et de la solidarité internationale à travers la politique de coopération décentralisée de la ville, en entamant un processus de jumelage avec un camp de réfugiés palestiniens.
- S'engage également à organiser des actions de sensibilisation auprès des citoyens pour promouvoir le dialogue interculturel et la coexistence pacifique entre les peuples.

En agissant ainsi, la ville d'Étampes souhaite rappeler que la paix est possible lorsque l'humanité et la justice guident nos choix. Nous devons tous contribuer, à notre échelle, à bâtir un avenir où les générations futures ne connaîtront pas les horreurs de la guerre.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 16 voix contre (MM Coenne, Dalleras, Hebert, Josso, Julisson, Kéïta, Marlin, Zogba, Mmes Aïd, Delage, Girardeau, Kebeli, Leroy, Masure, Pybot, Sy), 6 absentions (MM Bayart, Nollet, Sigman, Mmes Paboudjian, Royère, Tartarin).

La motion est déclarée irrecevable.

Franck MARLIN
Maire d'Étampes



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :18 DEC. 2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.